

La Lettre de parly2

L'eau dans
tous ses états...

Dossier
du mois :
Toutes les
informations sur
le cycle de l'eau
à Parly2

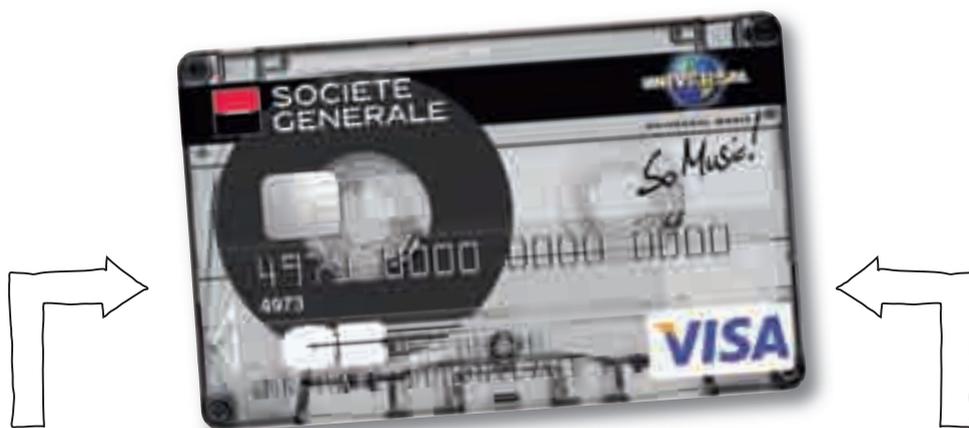
Actualités :

- Assemblée Générale du 23 juin 2011
- Point sur les travaux du Centre commercial
- Visite de l'Arboretum

La vie de
nos résidences :
Fête des voisins

— OFFRE SO MUSIC 16 - 24 ANS —

CARTE BANCAIRE SO MUSIC À 0 €*



1 AN D'AVANTAGES BANCAIRES + 1 AN DE BONS PLANS UNIVERSAL MUSIC

+ JUSQU'À 40 € OFFERTS

À L'OUVERTURE D'UN PREMIER COMPTE BANCAIRE ET D'UN LIVRET**

SOMUSIC.FR

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIETE GENERALE

* Offre promotionnelle valable à l'ouverture d'un premier compte bancaire dans les Agences du Chesnay et de son agglomération du 01/06/2011 au 31/10/2011 comprenant uniquement les cartes Visa Vpay et Visa hors Visa Premier, réservée aux jeunes de 16 à 24 ans (présence obligatoire du (des) représentant(s) légaux pour les mineurs), sous réserve d'acceptation de la banque, non cumulable, comprenant JAZZ (JAZZ est une offre groupée de produits et services bancaires et non bancaires à laquelle l'Adhérent peut associer une ou plusieurs options) et l'option So Music, hors modèle Rolling Stones. (So Music est une option payante, associée à la carte bancaire) hors coûts éventuels liés aux options Jazz et aux prestations fournies par Universal Music. En dehors de la période promotionnelle, Jazz coûte 1,78 €/mois avec la carte VPay, 1,88 €/mois avec la carte Visa pour les 16-17ans ou 3,55 €/mois avec la carte Vpay, 3,75 €/mois avec la carte Visa pour les 18-24 ans et l'option So Music coûte 1 € par mois et 2 € par mois à partir de 30 ans. Tarifs en vigueur au 01/06/2011. Les services associés à l'option So Music sont édités et fournis par la société Universal Music France, pour plus d'informations rendez-vous sur le site www.somusic.fr. ** 20 € seront versés sur un nouveau compte bancaire, dès son ouverture effective et 20 € versés sur un Livret A ou un Livret Jeune, dès son ouverture effective. Conditions générales des produits d'épargne en agence ou sur societegenerale.fr. Société Générale, DCMA/CCM - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18, S.A. au capital de 933 027 038,75 € - 552 120 222 RCS Paris, Siège social 29, bd Haussmann, 75009 Paris. © Gettyimages - FRED & FARID - 06/11

1. Dossier du mois : L'eau dans tous ses états

■ Qualité	4
■ Consommation	5
■ Prix	6
■ Prévention des fuites	7
■ Travaux sur les canalisations	7
■ Interview de Julie Morcant de la SEVESC	8

2. Actualités

■ Travaux du Centre commercial	9
■ Bilan sur la saison de chauffe 2010 – 2011	10
■ Assemblée générale du 23 juin 2011	10
■ Livret d'Accueil	11
■ Parly2 et l'USGC	11
■ Visite de l'Arboretum	12
■ Club Ars	15

3. La vie de nos résidences

■ Convivialité résidences – Fête des voisins	13
---	----

4. Brèves

■ La déchetterie du Chesnay	14
■ Départ en vacances : précautions de sécurité	14
■ Date de fermeture des piscines	14

La Lettre de Parly2 N°71

Editeur : Association Parly.com
Local postal 376 – 78158 Le Chesnay cedex
Téléphone : 01 39 55 31 11
Email : parlycom@parly2.com - site web : www.parly2.com

Responsable de la publication :

P. Chapotot, Directeur de la Rédaction

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

P. Chapotot, C. Castellani, F. Decagny, B. Labelle, F. Leridon,
D. Progetti, L. Sauvé, C. Rich, M. Texier, G. Rechagnieux,
J. Viaila, E. Marchand, SEVESC, Centre commercial Parly2,
V. Estève et C. Fruit
Photos : Club Ars, F. Decagny, F. Leridon, L. Sauvé, J. Viaila,
E. Marchand, SEVESC, Centre commercial Parly2
Crédits photos : Shutterstock
Publicités : SESINI & LONGHY / CPH IMMOBILIER / CULINELLE /
OPTIC 2000 / SOCIETE GENERALE

Conseil, conception graphique et mise en page :

MARKETING TACTICS - 01 69 86 15 28
Imprimerie Actuel Graphic

Ce document est imprimé sur Satimat Green 135g, certifié FSC

49,56 % !

49,56 %, c'est le taux de participation des copropriétaires présents ou représentés lors de l'assemblée générale du 23 juin dernier qui s'est tenue à la Grande Scène du Chesnay.

Merci tout d'abord aux quelques 300 copropriétaires qui se sont déplacés et qui ont participé à cette assemblée, dont l'ordre du jour était très fourni (21 résolutions cette année). Les débats se sont terminés à 3h du matin !

49,56 %, cette faible participation nous interpelle et doit interpeller chaque copropriétaire. Il faut remonter à 1998 pour retrouver une participation aussi basse !

Si l'on regarde ce chiffre avec un brin d'optimisme, on peut se dire que tout va bien et que ce désintérêt relatif des copropriétaires est en fait un gage de confiance adressée tant au Syndic qu'à l'ensemble des copropriétaires bénévoles qui travaillent tout au long de l'année pour gérer au mieux de l'intérêt général le patrimoine parlyzien. Que soient remerciés ici les membres du Conseil Syndical Principal (Présidents et/ou Délégués des syndicats secondaires) mais aussi les membres des commissions et groupes de travail.

Toutefois, le regard porté peut être différent. Cette désaffection de la participation a pour première conséquence l'allongement de la durée de l'assemblée. En effet, un certain nombre de résolutions votées à l'article 25 (de la loi sur la copropriété du 10 juillet 1965) ont, faute de quorum, dû être revotées à l'article 24 de cette même loi. C'est en effet la loi, « Solidarité et Renouvellement Urbain » qui permet de revoter au cours d'une même assemblée. Par ailleurs, le risque de décourager les bénévoles est patent. Or, l'insuffisance de bénévoles qui gèrent et contrôlent l'action du syndic peut entraîner des difficultés dans le fonctionnement courant d'une copropriété et provoquer une paralysie qui pourrait être préjudiciable à terme à la valeur du patrimoine, de votre, de notre patrimoine.

Je vous invite donc à vous investir dans le fonctionnement de la copropriété et à minima d'adresser en temps utile votre pouvoir (enveloppe T) lors des assemblées du syndicat principal et/ou secondaires pour ceux bien sûr qui ne peuvent se déplacer.

Bonnes vacances à toutes et à tous

Bien cordialement

Patrick Chapotot

Président de la copropriété de Parly2



L'eau dans tous ses états

Environ 2 500 000 €, c'est le montant de la facture annuelle de l'eau à Parly2 pour l'année 2010. Cette eau dont on ne peut se passer, d'où vient-elle ? Qui en assure la gestion ? Pourquoi est-elle de plus en plus chère ? Comment l'économiser ?

Nous avons interrogé la SEVES (Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud) et nous vous donnons quelques explications.

Ouvrir un robinet est un geste tout à fait spontané. Pourtant, à l'état naturel, l'eau est en général impropre

à la consommation. La production et la distribution d'eau potable sont un service public, assuré par le SMGSEVESC (Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud) auquel appartiennent les villes du Chesnay et de Rocquencourt et délégué à l'entreprise SEVES.

L'eau du Chesnay et de Rocquencourt provient essentiellement d'une nappe d'eau souterraine située à Croissy-sur-Seine, dans la craie fissurée, sous les alluvions de la Seine. Elle est pompée jusqu'à l'usine de Louveciennes qui peut produire jusqu'à 120 000 m³



d'eau traitée par jour. Là, elle subit des traitements poussés, associant l'ozonation, la filtration sur charbon actif en grain et la chloration. 63 paramètres de traitement sont pris en compte avant sa distribution à travers les 850 km de réseau.



Une qualité de l'eau très contrôlée

L'eau est sûre, contrôlée, disponible 24 h/24 à domicile.

L'eau subit plusieurs contrôles qui répondent à des normes strictes sur un plan environnemental et sanitaire. Les contrôles sont effectués tout au long de la potabilisation : de la ressource jusqu'au robinet des consommateurs, en passant par l'usine de production.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), agence gouvernementale, effectue 580 prélèvements par an sur le territoire du SMGSEVESC. Les 63 paramètres analysés par l'ARS sont réglementés.

La SEVES réalise des contrôles complémentaires adaptés aux situations. 2 271 contrôles ont été effectués en 2010.

Au Chesnay et à Rocquencourt, l'eau est équilibrée. Sa teneur en nitrates est inférieure à 23 mg/l ; c'est nettement moins que la norme, qui est de 50 mg/l. Pour le taux de produits phytosanitaires, elle est aussi inférieure à la norme fixée à 0,01 µg/l. Par ailleurs, elle est très peu fluorée.

Bien connaître les responsabilités de chacun

La distribution d'eau potable et l'assainissement constituent des services publics placés sous la responsabilité des communes. Les services de l'eau et de l'assainissement définissent également les rôles et devoirs de chacun dans un règlement de service spécifique.

Votre habitation vous permet d'avoir accès au service public d'eau potable dont vous et la collectivité compétente êtes en partie responsable, respectivement pour la partie dite "privée" et pour celle dite "publique". Il y a donc une co-responsabilité de l'entretien de vos branchements.

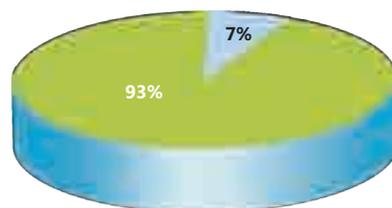
L'entretien, le renouvellement et le maintien en conformité des installations privées n'incombent pas au distributeur d'eau mais au propriétaire du logement ou syndicat de copropriété pour les parties communes.

La consommation à la maison

Répartition moyenne entre les multiples usages de l'eau, au cours de notre vie quotidienne :

Répartition de la consommation

Source : SEVES



- Alimentation
- Hygiène, nettoyage (vaisselle, linge, bain, douche...)

Dans sa vie domestique, un français utilise pour sa consommation et autres activités en moyenne 137 l d'eau par jour. Si on y ajoute l'ensemble des consommations collectives auxquelles chacun participe (écoles, hôpitaux, lavage des rues, consommations dans le cadre du travail...), on obtient une moyenne d'environ 200 l d'eau par jour et par personne.

Cependant, la facture d'eau que doit acquitter tout abonné au service de l'eau ne prend en compte que la consommation domestique. En moyenne, le volume d'eau facturé par abonné est de 198 m³ par an.



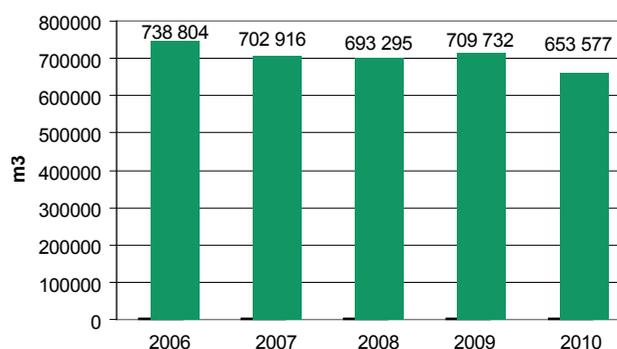
Source : SEVES

Evolution de la consommation à Parly2

On constate au fil des années une baisse de la consommation : meilleure maîtrise des fuites avec remplacement des canalisations effectué par bon nombre de résidences, amélioration de la précision des comptages et parfois restriction d'arrosage, semblent les principales explications.

Évolution de la consommation d'eau froide

Source : Parly2 - Gérance



L'eau dans tous ses états (suite) :

Le prix de l'eau

Le prix de l'eau est fixé par les collectivités locales en fonction des particularités de la commune (investissements des équipements nécessaires à la production,

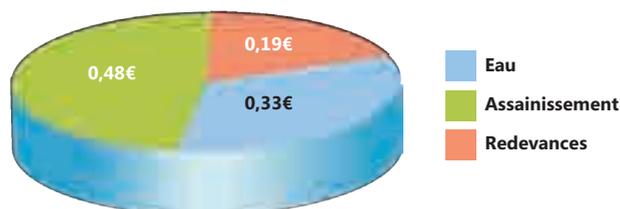
distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel), ce qui explique les disparités observées entre les différentes communes.

Prix de l'eau, en m ³ , en € TTC		
	Le Chesnay	Rocquencourt
2006	2,7775	2,5254
2011	3,9676	3,9247
Evolution	42,85 %	62,04%

Source : Parly2 - Gérance

La décomposition du prix de l'eau

Décomposition du prix de l'eau (pour 1€ au Chesnay)



La part de l'assainissement dans le prix de l'eau s'explique par les investissements importants réalisés par le Syndicat Mixte pour l'Assainissement de la Région Ouest de Versailles, pour la mise aux normes de ses installations et la protection de l'environnement.

PRIX DE BASE DE L'EAU

Le prix de base de l'eau représente les coûts de la mise à disposition du service de distribution d'eau potable. Il comporte une part fixe et une part variable.

Prime fixe	Part revenant au distributeur, couvrant les frais fixes du service (location et entretien du compteur, entretien du branchement, abonnement...).
	La prime fixe dépend du calibre du compteur.
Consommation	Part variable couvrant le prélèvement de l'eau, son traitement et sa distribution ainsi que l'entretien et le renouvellement des réseaux et des branchements en domaine public.
	La part consommation est calculée en fonction du volume d'eau potable consommé.
	Une surtaxe Eau SMGSEVESC de prélèvement pour nouveaux investissements.
Préservation des Ressources en eau	Le montant de la redevance est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau en fonction des m ³ prélevés en milieu naturel (rivières, nappes, puits,...).

REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

Ce service correspond à la collecte et au traitement des eaux usées.

Redevance communale Part Commune	Part versée à la commune, qui assure le contrôle du service et finance la construction des ouvrages communaux. Le montant de cette part est fixé par décision annuelle de la collectivité. Cette redevance intègre également la prestation ci-dessus si la commune est en régie.
Redevance syndicale Part Fermier	Part versée au Fermier éventuel du Syndicat en contrepartie des charges d'exploitation du système d'assainissement intercommunal.
Redevance syndicale Part Syndicat	Part versée au Syndicat qui assure le contrôle du service et finance la construction des ouvrages du système d'assainissement intercommunal. Cette redevance intègre également la prestation ci-dessus si la commune est en régie.

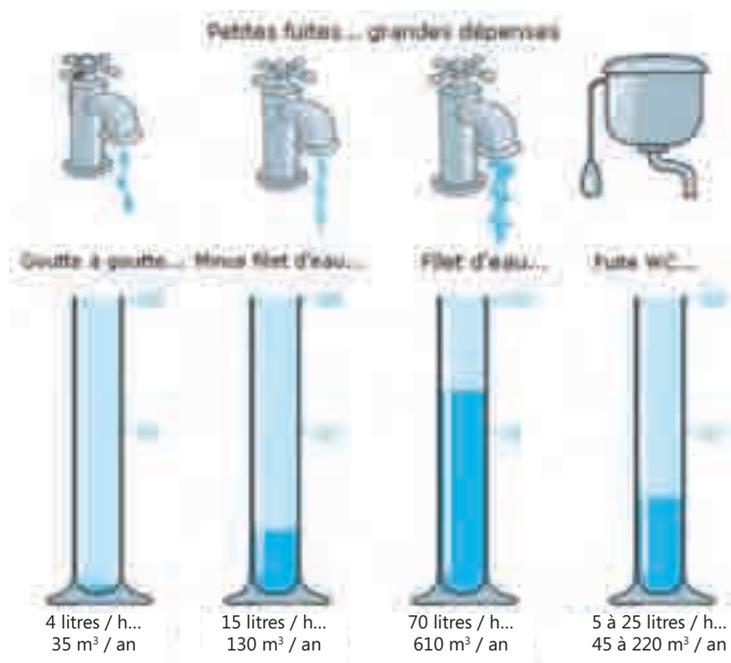
AUTRES REDEVANCES ET TAXES

	Redevances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie L'Agence de l'Eau a pour rôle de faciliter les actions d'intérêt commun propres à résoudre les problèmes de l'eau par des aides financières. En application du principe « qui pollue, paye ; qui dépollue est aidé », l'Agence est habilitée à percevoir des redevances sur les personnes publiques et privées : la redevance de Préservation des Ressources en Eau (cf. distribution de l'eau) et la redevance de Lutte contre la Pollution.
Redevance Lutte contre la Pollution	Redevance applicable à l'ensemble des abonnés du service des eaux, que les logements soient raccordés à un réseau d'égout ou équipés d'un assainissement individuel (fosse septique et épandage).
Redevance pour Modernisation des Réseaux de collecte des eaux usées	Redevance applicable aux seuls abonnés raccordés à un réseau d'égout.
Taxe Voies Navigables de France	Taxe payée par les propriétaires d'ouvrages qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans les rivières gérées par les Voies Navigables de France (VNF), organisme public chargé du développement et de l'entretien des cours d'eau domaniaux. Cette taxe est fixée en fonction des volumes prélevés et rejetés dans les voies navigables.



Traquer les fuites et les prévenir à Parly2

Le Service Gérance effectue un suivi mensuel de la consommation d'eau permettant de repérer les fuites plus rapidement.



Maintenance des installations

Il existe pour chaque résidence un contrat de maintenance pour les robinetteries et les chasses d'eau, conclu afin de réduire et stabiliser les charges de consommation d'eau.

La société ISTA (anciennement AQUAGEST) prend en charge l'entretien et la réparation des robinetteries, robinets de machine à laver, robinets d'arrêt, mécanismes internes de chasse d'eau (intervention gratuite).

IL SUFFIT DE VOUS INSCRIRE AUPRÈS DE VOTRE INTENDANT, ISTA passera aux jours fixés pour votre résidence (passage 2 fois par mois dans chaque résidence).

Travaux sur les canalisations d'eau froide

Un réseau en deux points « canalisations horizontales » et « réseau enterré » dessert vos résidences depuis l'origine, soit une quarantaine d'années pour les bâtiments les plus anciens.

Dans les couloirs de caves, vous pouvez visualiser les colliers sur ces canalisations, ayant servi à stopper les fuites. Ces « rustines » fragilisent le réseau ; il devient nécessaire, lorsqu'elles deviennent trop nombreuses, de procéder à une réfection complète.

Nous constatons le même phénomène sur le réseau enterré qui passe

dans les squares et pénètre dans certains jardins privés ; les fuites sont provoquées par les cassures ou lorsque les tuyaux sont déboîtés.

Les canalisations en galvanisé d'origine sont remplacées par du polyuréthane, réputé moins corrodable et nous tranquillise pour les années à venir.

La réfection de ces réseaux se généralise sur vos résidences. Cela est parfois contraignant : coupures d'eau, jardins et espaces verts parfois endommagés ; cela est pourtant nécessaire et génère ensuite des économies et un meilleur confort

en supprimant les coupures intempestives dues à des fuites.

Quelques exemples de résidences ayant déjà procédé à ces travaux sur les canalisations intérieures et/ou extérieures ou ayant voté ces travaux l'année dernière : ODEON, CHAILLOT, ORANGERIE, VARENNE, ETOILE, GEORGE V, BAGATELLE, IENA, RIVOLI, PRE-CATELAN, SAINT-CLOUD, PALAIS-ROYAL, FOCH, SAINT-GERMAIN, NEUILLY.

Claire Fruit

DATES DE LA COUPURE D'EAU CHAUDE :
du dimanche 31 Juillet 2011 à 20H00 au samedi 6 Août 2011 à 8H00.



L'eau dans tous ses états (suite) :

3 questions à
Julie Morcant
du Service
distribution à
la SEVESC



Gérance de Parly2 - Des travaux sur les branchements en plomb ont lieu depuis le mois de mars au pied de nos résidences. Pourquoi ces travaux ?

SEVESC J.M. - La réglementation sur l'eau potable fixe une norme stricte sur la teneur en plomb dans l'eau, de 10 µg/l au robinet du consommateur d'ici fin 2013. Le respect de cette réglementation implique la suppression des matériaux en plomb tant au niveau des branchements que de la tuyauterie des habitations.

Le Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) et son concessionnaire, la SEVESC, ont engagé un programme de renouvellement des branchements en plomb du réseau de distribution d'eau potable. Dans un premier temps, les branchements en plomb alimentant les maternités, les hôpitaux, les crèches et les écoles ont été remplacés. Depuis 2003, les branchements en

plomb restants sont remplacés à un rythme accéléré d'environ 2 000 branchements par an. Les travaux sur les branchements desservant vos résidences seront achevés avant la fin du mois de juin. Le coût des travaux jusqu'au compteur est pris en charge par le SMGSEVESC.

Gérance de Parly2 - Quelles sont les difficultés que vous rencontrez sur les chantiers des résidences de Parly2 ?

SEVESC J.M. - Il existe plusieurs types de contraintes qui nécessitent la mise en œuvre de techniques particulières. Par exemple à Parly2, certains branchements sont profonds dans le sol. Cela nous oblige à élargir les fouilles et à les blinder, afin d'accéder en toute sécurité aux branchements. D'où des emprises de fouilles parfois très importantes. Autre problème auquel nous sommes confrontés : la localisation de certains branchements par rapport aux plans de réseaux. Nous réalisons alors un sondage intermédiaire et donc des fouilles supplémentaires. Il y a beaucoup de végétation dans les résidences et certains arbres ou certaines plantations se trouvent sur le tracé du réseau, ce qui nous amène à devoir les enlever ou vous demander de le faire. De même, nous sommes obligés

d'occuper momentanément des emplacements de parkings, ou de pénétrer dans des jardins. Tout cela est abordé lors des rendez-vous de chantier.

Gérance de Parly2 - Que faites-vous pour limiter les coupures d'eau liées à ces chantiers ?

SEVESC J.M. - Pour chaque renouvellement de branchement, nous devons remplacer les colliers de prise en charge sur les canalisations principales, ce qui nécessite de réaliser une coupure d'eau générale. Afin de limiter les coupures d'eau, nous regroupons ces changements de colliers sur les derniers jours des chantiers. C'est ce qui explique que nous sommes amenés à laisser beaucoup de fouilles ouvertes en même temps.

Une autre contrainte : les configurations des canalisations principales sont telles que certaines résidences pourtant non concernées par les travaux, peuvent être impactées par les coupures d'eau et ce à plusieurs reprises. Nous mettons tout en œuvre pour regrouper au maximum nos reprises de colliers afin de limiter ces coupures. Normalement, il est prévu que ce chantier soit terminé avant l'été.

Propos recueillis par Catherine Rich auprès de Julie Morcant.

Voies concernées par les travaux

	Résidences	Voies publiques	Voies communes de Parly2	Nombre de branchements en plomb
Secteur 1	Odéon, Opéra, Monceau, Iéna, Rivoli, St Germain des Prés, Neuilly, St James	<ul style="list-style-type: none"> • rue de Versailles (de docteur Audigier à Bretèche) • rue de Louveciennes • chemin du Pré Vert • rue Ste Claire 	<ul style="list-style-type: none"> • rue de Condé • rue de Bellechasse • rue Mazarine • rue du Cdt Charcot • rue Gounod 	25
Secteur 2	George V, St Honoré, Ranelagh, Orsay, Maillot, St Michel, Longchamp, Pré Catelan	<ul style="list-style-type: none"> • avenue Dutartre • rue du Hameau • rue Pier • rue des Alizées • rue Chaulin • rue Louis Hirsch • rue du docteur Schweitzer 	<ul style="list-style-type: none"> • rue de la Séga • rue Martignac • rue Cimarosa • rue de Tournon • rue de Noailles • rue Vaneau 	16
Secteur 3	La Muette, Louvre, Concorde, Gabriel, Orangerie, Varenne	<ul style="list-style-type: none"> • rue Moxouris • rue de Marly • rue des Erables < rue Moxouris • rue Jean Louis Forain < rue Moxouris • rue Jean Louis Forain 	<ul style="list-style-type: none"> • avenue de Boulainvilliers • avenue Rodin 	2

Le saviez vous ?

Chaque année, lors de la préparation des bassins, les piscines sont complètement vidées avant le nettoyage et la remise en eau, pourquoi ?

L'article D 1332-1 du code de la santé publique définit les règles applicables aux piscines autres que celles réservées à l'usage personnel d'une famille. Dans ce cadre, les règles sont fixées par l'article 10 de l'arrêté du 18 janvier 2002 modifiant l'arrêté du 7 avril 1981 (suite au

décret 81-324 du 7 avril 1981) qui stipule qu'une vidange complète des bassins doit être assurée. Cela figure d'ailleurs dans notre carnet sanitaire vérifié régulièrement par la DDASS.

Point sur les travaux du Centre commercial

Voici maintenant plus de 10 mois que le grand projet de restructuration de Parly2 a démarré, projet se déclinant en plusieurs phases et dont le lancement a été initié dans le courant de l'été 2010 par la réfection des parkings ; l'aboutissement quant à lui étant prévu pour 2013 avec la finalisation des extensions commerciales.

A ce jour et concernant la rénovation extérieure, la totalité de l'enrobé a été reprise sur la tranche historique du centre commercial, les places de stationnement ont été élargies à périmètre constant et certains sens de circulation revus pour un plus grand confort de nos visiteurs.

Désormais, les améliorations qui vont se poursuivre sur les parkings de la tranche historique jusqu'au mois de novembre 2011 (sans immobilisation de places de stationnement) concernent notamment l'ambiance générale des parkings : peinture, apport de verdure, sonorisation, ainsi que la signalétique piétonne et routière.

Enfin, par vote des copropriétaires du Centre commercial lors de l'Assemblée Générale du 9 juin 2011, a été approuvé le projet de jalonnement dynamique sur l'ensemble des parkings du centre commercial et dont le déploiement se fera en 2 temps (fin 2011 et début 2012). L'intégration de panneaux indiquant en temps réel le nombre exact des places disponibles apportera une fluidité et un confort nouveau pour nos clients.

Les chesnaysiens et nos nombreux clients fidèles ont pu également constater depuis novembre dernier

les évolutions notables à l'intérieur du centre : le plafond en luxalon datant de la création du centre a laissé la place à du staff blanc plus lumineux. Par ailleurs, l'habillage des poteaux en bois noble et feuilles dorées fait présager de l'ambiance chaleureuse et chic qui prend progressivement place dans le centre. Enfin, la totalité du marbre au sol a été renouvelée. Sa brillance définitive sera finalisée peu de temps avant l'inauguration de la première tranche de rénovation prévue en novembre prochain.

Cette métamorphose spectaculaire se réalise au fur et à mesure des travaux nocturnes qui mobilisent jusqu'à 250 ouvriers chaque nuit.

Les prochaines grandes étapes de la restructuration de Parly2 se matérialiseront notamment par la rénovation des abords et des façades du centre commercial, la rénovation de l'extension de 1987 ainsi que la création du nouvel accès, courant 2012. Ensuite, auront lieu les travaux de création d'un nouveau mail de liaison qui accueillera 3 100m² d'enseignes différenciantes.

Enfin, nos ambitions partagées avec l'association des commerçants sont de faire de notre centre commercial la référence en matière d'accueil clients par le développement de services exclusifs, affirmant celui-ci comme un véritable lieu de vie alliant modernité, raffinement et convivialité.

Propos recueillis par Benoist Labelle auprès de Dusan Milutinovic, Manager du Centre commercial



Source : UNIBAIL

Saison de chauffe 2010-2011

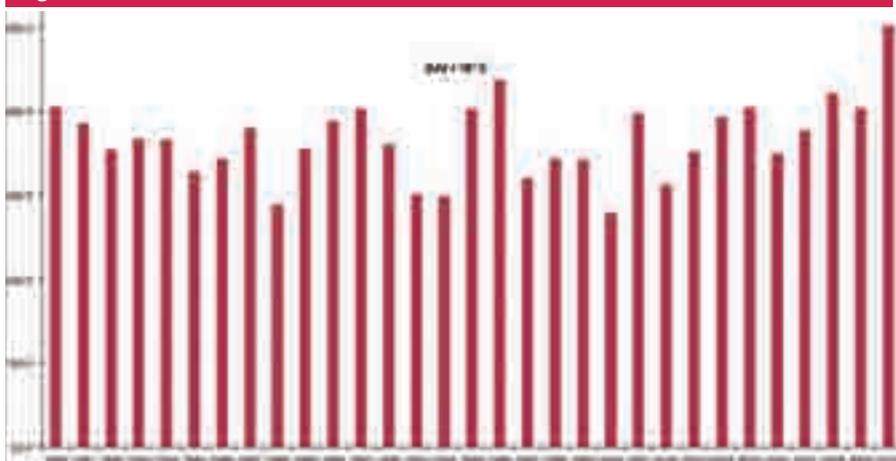
Un hiver précoce et un été qui s'invite sans printemps caractérise la saison de chauffe 2010-2011.

Octobre et novembre 2010 étaient déjà froids, il faut remonter respectivement à 2003 pour avoir un mois d'octobre aussi froid et 1999 pour voir un mois de novembre équivalent. Décembre 2010 nous a gratifiés de neige et d'un froid inégalés en ces 30 dernières années.

Si la moyenne trentenaire des mois de décembre était jusqu'alors de 415 DJU*, décembre 2010 était à 552 DJU, et il faut remonter à 1961 pour s'approcher d'une telle rigueur et au début du XX^{ème} siècle pour retrouver un mois de décembre aussi sévère. Froid intense et énergie chère, les paramètres étaient au rouge, annonçant peut être une difficulté financière par rapport au budget.

Ce début d'année 2011 est venu apporter son correctif, et après un mois de janvier moyen (426 DJU pour une moyenne de 448), février et mars 2011 se révélèrent plutôt cléments. Dès avril 2011, l'été s'installe et fait exploser la nature, ce sont 111 DJU observés pour une moyenne de 223, au plus grand bénéfice de nos dépenses de chauffage. Les météorologues devront puiser dans leurs plus vieilles observations pour trouver un mois d'avril aussi chaud.

Rigueur des hivers - Décembre - en DJU < 18°C



Source : Parly2

Finalement, l'hiver 2010-2011 a été d'une rigueur moyenne, bien qu'il s'y cache des mois extrêmes qui ont été parfaitement négociés par notre chauffagiste pour ménager notre confort.

Si nos "experts" en réchauffement de la planète s'embrouillent un peu dans leurs explications, l'analyse du passé récent semble bien mettre en valeur que ces périodes extrêmes correspondent aux périodes d'activité solaire les plus intenses.

Michel Texier

*Degré jour unifié

Définition de l'unité DJU

Les degrés jour unifiés ou DJU permettent de réaliser des estimations de consommations d'énergie thermique en proportion de la rigueur de l'hiver.

Il existe deux méthodes de calcul des DJU donnant des résultats différents : une méthode dite « Météo » avec calcul simple et une méthode dite « Professionnels de l'énergie » avec calcul plus élaboré.

Dans la méthode « Météo », pour chaque 24 heures, le nombre de degrés jours unifiés (DJU) est déterminé en faisant la différence entre la température de référence, 18 °C, et la moyenne de la température minimale et la température maximale de ce jour, c'est-à-dire 18 °C moins la moitié de la somme de la température maximale et de la température minimale. C'est donc une estimation de la différence entre la température intérieure de référence - hors apports naturels et domestiques - et la température extérieure médiane de la journée.

Habituellement, les DJU sont pris sur la période de chauffe de 232 jours allant du 1^{er} octobre au 20 mai. Pour un hiver de rigueur moyenne le nombre de DJU se situe entre 2 000 et 3 000 pour la majeure partie du territoire métropolitain.

Assemblée Générale du 23 juin 2011

La plupart des résolutions ont été adoptées, ainsi que vous le voyez sur le tableau ci-après.

La longueur des débats nous a menés jusqu'à près de 3 h du matin, pour les plus courageux ! Cependant, nous regrettons le taux de participation de 49,5%, le plus faible depuis 1998 (sauf l'année 2003) nous contraignant à effectuer un deuxième vote pour bon nombre de résolutions.

L'assemblée générale est le lieu où vous pouvez venir vous exprimer et vous avez la possibilité de participer en adressant votre pouvoir au mandataire de votre choix, pensez-y l'année prochaine, c'est important pour la vie de votre copropriété !

Catherine Rich

Résultats de l'Assemblée Générale du 23 juin 2011

(Présents et représentés à l'assemblée soit 49,5%)

N°	Résolution	RESULTAT
1	Approbation des comptes	ADOPTÉE
2	Quitus au syndic	ADOPTÉE
3	Budget	ADOPTÉE
4	Appel complémentaire chauffage	ADOPTÉE
5	Réfection de la voirie	ADOPTÉE
6	Vente d'énergie à l'hôpital MIGNOT	ADOPTÉE
7	Remplacement des fenêtres et baies vitrées	ADOPTÉE
8	Ralentisseurs OPERA, ODEON	ADOPTÉE
9	Ralentisseurs ORANGERIE	ADOPTÉE
10	Ralentisseurs RIVOLI, ST GERMAIN et IENA	ADOPTÉE
11	Aménagement carrefour BAGATELLE	NON ADOPTÉE
12	Aménagement voie d'accès LA MUETTE	ADOPTÉE
13	Fermeture voies d'accès DAUPHINE	ADOPTÉE
14	Validation impasse rue VERNET	ADOPTÉE
15	Aménagement impasse Vernet résidence ETOILE	ADOPTÉE
16	Diffusion des débats des assemblées	REJETÉE
17	Diffusion des comptes-rendus du CSP	REJETÉE
18	Contrat de syndic et Arrêté NOVELLI	REJETÉE
19	Procédure d'élection des membres des Conseils Syndicaux	REJETÉE
20	Auvent de la station service SCI DAUPHINE	ADOPTÉE
21	Rafraîchissement façade du LEADER PRICE	ADOPTÉE

Parly2 et l'USGC

USGC : Union des Syndicats de Grandes Copropriétés



Cette association regroupe depuis 1997 les gestionnaires de grandes copropriétés pour partager leurs connaissances et mieux faire valoir leurs droits devant les pouvoirs publics.

En effet la gestion, les problèmes et les besoins sont réglés par la " loi de copropriété de 1965 " qui s'applique de façon identique pour 10 lots, comme pour 1 000 lots et plus.

L'objectif de l'USGC est de se positionner en tant qu'association dans laquelle les expériences et les connaissances peuvent être centralisées et analysées et ou sont débattus les problèmes que les grandes copropriétés doivent gérer individuellement.

l'hexagone et des partenaires extérieurs qui participent à l'Assemblée Générale et aux réunions. Ils traitent de sujets différents, selon l'actualité.

Ce sont des commissions spécifiques telles que : l'analyse des charges, le juridique, la communication, la formation des responsables de conseils syndicaux, et depuis un an, la commission thermique et énergie.

Les actions importantes à venir concernent particulièrement la mise en place des réglementations et évolutions, découlant du Grenelle. L'objectif est aussi de faire modifier la loi sur la copropriété et par exemple sur la répartition des charges, inadaptée aux grands ensembles.

C'est dans ces missions que Parly2 s'implique, par son représentant Guy Rechagnieux, Administrateur et membre de la commission thermique et énergie.

Livret d'accueil

Deux formules sont envisagées par le groupe de travail, pour le dossier d'Accueil de Parly2 :

1. Un petit dossier succinct, version pratique.
2. Un dossier plus complet, type archive de référence, à conserver.

Contenu des dossiers :

- Les informations communes à l'ensemble de Parly2
- Organisation de Parly2
- Vivre à Parly2
- Adresses utiles
- Animation - Communication - Culture
- Missions de l'intendant
- Mieux vivre ensemble
- Recommandations de travaux
- Les référentiels
- Les services à Parly2
- Les contrats d'entretien de chaque résidence
- Les spécificités d'une résidence avec plan de situation

Ceci pour les 36 résidences soient 36 dossiers différents.

Il est prévu : un format papier et une version internet.

Un livret sera donné à chaque Parlysiens et à chaque nouvel arrivant, à l'accueil une fois par an.

Françoise Decagny

Hommage à Alain Beaufiles

Alain Beaufiles, Ingénieur E.S.E., s'est éteint dans sa 84^{ème} année.

Après une carrière dans l'industrie puis d'Expert auprès des Tribunaux, il avait créé le cabinet conseil en énergie dénommé Energie & Service, et a accompagné la copropriété de Parly2 depuis 1986. Il était particulièrement apprécié pour sa grande aptitude d'écoute et pour la pertinence de ses conseils. Tous les plus anciens élus de Parly2 et du service Gérance se joignent à l'équipe actuelle pour présenter leurs plus sincères condoléances à sa famille et plus particulièrement à son fils Jean-Eudes qui a repris avec succès la tête du cabinet Energie & Service depuis une quinzaine d'années, bien épaulé par son père, jusqu'en 2001.

Notre partenaire CGPG devient SESINI & LONGHY

SESINI & LONGHY

Peinture intérieure Traitement de façades

01 58 68 55 55 – Fax. 01 56 58 55 56
e-mail. info@sesini-longhy.fr

11bis, rue Jean-Jacques ROUSSEAU – TSA 20002 – 94203 IVRY SUR SEINE Cedex
SAS au capital de 135 450 € - SIREN 300 267 044 RCS Créteil – FR 71 300 267 044

Visite de l'Arboretum

Une vingtaine de représentants du groupe de travail « Espaces Verts » de Parly2 se sont retrouvés le 10 mai à l'Arboretum de Chevreloup.

Visite commentée par François Hachette, son directeur.
Ce site, véritable musée de l'arbre appartient au Muséum National



d'Histoire Naturelle et est placé sous la tutelle du ministère de l'Education Nationale.

Créé en 1921 mais fermé durant toute la seconde guerre mondiale, ce site a aussi abrité jusqu'en 1970 de nombreux jardins potagers familiaux.

Aujourd'hui, sur plus de 200 hectares, l'Arboretum est planté en grandes zones géographiques qui rassemblent les arbres des régions tempérées de 3 continents : Europe, Asie et Amérique et quelques uns d'Afrique et d'Océanie.

Durant plus de deux heures, nous avons eu la possibilité d'admirer mais aussi de reconnaître certains spécimens bien connus des parlysiens. Les commentaires avisés de notre accompagnateur sur les conséquences des chutes de neige



de cet hiver ou les problèmes inhérents à la sécheresse seront bien utiles aux responsables espaces verts de nos résidences.



L'Arboretum abrite également des serres qui regroupent 5 000 espèces de plantes dont 3 000 sont rares ou menacées. Fascinant voyage en perspective pour une prochaine visite à Chevreloup.

Eric Marchand et Louis Sauvée

Conseils de François Hachette



François Hachette, aujourd'hui responsable de l'Arboretum, y a fait toute sa carrière !

Ses conseils peuvent donc se révéler particulièrement pertinents : le choix des arbres doit impérativement tenir compte des contraintes urbanistiques et de l'environnement arboré existant.

La qualité de l'élagage lorsqu'il s'impose, est primordiale et incombe dans certaines situations à des spécialistes.

Des pépiniéristes de qualité sont présents dans notre région ; ils seront de bon conseil.

Enfin, pour les passionnés, un livre à consulter « 35 000 plantes » édité par la société nationale d'horticulture de France est en vente à la librairie des jardins aux Tuileries.

 **Optic2000**

**2^{ème} PAIRE
GRATUITE***
POUR TOUS

même en progressifs solaires

FGD OPTIC

Centre commercial Parly 2
LP 605 - 78150 LE CHESNAY

01 39 54 21 21

www.optic2000.fr

*Selon conditions en magasin.

3615 OPTIC 2000 (0,20€/mn)

(Préco)

Fête des voisins

Fête de la résidence Chaillot



Le samedi 28 mai, la résidence organisait sa fête annuelle.

C'est une tradition qui perdure à Chaillot, et les parents d'aujourd'hui se remémorent leurs souvenirs d'enfants, avec barbe à papa à volonté et déguisements pour tous dans le square, autour de grandes tablées. Le concept à évolué depuis, nous l'avons même organisé parfois au Club House de la piscine Solférino, mais c'est dans le square qu'elle remporte le plus de succès, lorsque la météo nous le permet. Les résidents sont venus assez nombreux partager un beau moment de convivialité, chacun ayant cuisiné un plat de sa région ou de son pays d'origine. Le buffet improvisé dans le square était riche de saveurs et de couleurs, tant parmi les plats salés que sucrés. Tous se sont régalés, le conseil syndical ayant préparé l'apéritif et les différentes boissons. Ce fut l'occasion d'expliquer aux nouveaux arrivants l'objet de l'assemblée générale de juin, et les formalités à accomplir en vue de s'y faire éventuellement représenter, ainsi que le fonctionnement du conseil syndical secondaire. Les enfants se sont beaucoup amusés, des jeux ayant été organisés par Martine, LA spécialiste de la fête !!

Cependant il faut reconnaître que année après année, il devient difficile

d'organiser l'événement, et surtout de prévoir le nombre de participants, malgré toute la bonne volonté pour récolter les inscriptions. C'est tout le paradoxe de cette fête qui célèbre cette année son 30^{ème} anniversaire !!!

Françoise Decagny

Fête des résidences Palais Royal et Foch au Club Piscine le samedi 21 mai 2011



La fête annuelle de nos deux résidences voisines, autour de la piscine, et avec le beau temps, a connu un très vif succès, en réunissant environ 90 résidents, dans la bonne humeur et la convivialité, chacun apportant un plat ou une boisson, sous la coordination de notre intendante commune, Mme Seixas, que nous remercions chaleureusement.

Jacques Vialla

Fête de la résidence St-Augustin



Préparée dès 18h, avec installation sous le chapiteau et sur l'allée, des tables, barbecues, ballons, guirlandes, la fête des voisins a commencé vers 20h, par un kir offert par le conseil syndical, et nous étions une soixantaine (dont de nombreux enfants qui ont pillé le buffet de desserts et bonbons). Par chance, le temps ne nous a pas gênés, avec de belles éclaircies. Les deux barbecues ont eu leur succès habituel, avec travers de porc, brochettes, saucisses, poulet etc. La cave était bien fournie et variée, il y avait même du champagne ! Les tartes, surtout celle à l'oignon, et salades ont été très appréciées. Un grand merci aux cuisinières, aux deux « victimes » qui se sont sacrifiées pour faire les grillades, et à M. Quignard qui s'est, comme toujours, beaucoup impliqué dans la préparation l'installation, et le démontage du matériel.

Eric Marchand

De l'étude à la réalisation



BONTEMPI
CUCINE

Culinelle
Créateurs de cuisines

4 rue de Versailles - 78150 Le Chesnay
www.culinelle.fr

01 39 55 22 41

La déchetterie du Chesnay



La déchetterie est à votre disposition pour déposer certains déchets qu'il faut dépolluer et recycler avant leur élimination.

Elle est réservée uniquement aux chesnaysiens munis du Pass Déchetterie et son accès est gratuit.

Pour les particuliers, un badge d'accès sera fourni à chaque famille par la mairie, sur présentation de l'avis d'imposition de la taxe d'habitation ou d'un justificatif de domicile, ou encore d'un acte notarié ou d'un bail de location pour les nouveaux arrivants. Le Pass donne droit à 18 passages par an. Il est réactivé tous les ans, directement à la déchetterie, sur présentation de la dernière taxe d'habitation.

Tout commerçant ou artisan redevable de la taxe professionnelle et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) peut accéder à la déchetterie.

Un badge lui sera délivré après signature d'une convention préalablement établie qui précisera les conditions d'accès et les tarifs.

Située au 37 rue Caruel de Saint Martin, elle est ouverte 6 jours sur 7. Lundi de 13 h 30 à 16 h 30 Du mardi au samedi de 8 h à 12 h. Ouverte aux particuliers toute la semaine.

Ouverte aux commerçants et artisans du lundi au jeudi (sauf le vendredi et le samedi)

Déchets admis :

- Les déblais, gravats provenant du bricolage familial (max 200 litres par passage),
- Les métaux et ferrailles (max 0,5 m³ par passage),
- Les meubles cassés, le bois, les sanitaires,
- Les sommiers, matelas,
- Les papiers peints
- Les bidons, flacons et bouteilles de produits dangereux, (bricolage, jardinage...)
- Les pots de peinture,
- Les huiles de vidange,
- Les batteries, piles,
- Les D3E : appareils et accessoires électriques, électroniques, informatiques (téléviseur,

réfrigérateur, téléphone, ordinateur, jouets électriques et électroniques, clé USB, sèche-cheveux, tondeuse ...),

- Les fils électriques
- Ampoules recyclables,
- Verres recyclables,
- Carreaux cassés bien emballés
- Vaisselle cassée
- Pots de fleurs vides
- Carton vide,
- Emballages encombrants,
- Papiers journaux, magazines,
- Vêtements, chaussures et autre textile
- Déchets de jardin (biologiques et non recyclables),
- Radiographies et scanners médicaux

ATTENTION : les pneus et les bouteilles de gaz sont à rapporter aux fournisseurs.

Les médicaments sont à rapporter à la pharmacie, ainsi que les déchets de soins (seringues) dans l'emballage dédié à cet effet.

Pour toute question, vous pouvez appeler le 01 39 23 23 26 de 8h30 à 17h.

Piscine

DATE DE FERMETURE DES PISCINES DE PARLY2 : 11 SEPTEMBRE 2011



Vous partez en vacances ? Précautions à prendre :

Vous n'avez qu'une hâte, vous retrouver les doigts de pied en éventail ! Mais avant, n'oubliez pas certains gestes qui vous éviteront de mauvaises surprises à votre retour :

- Couper l'arrivée d'eau.
- Fermer l'arrivée du gaz.
- Laisser un numéro de téléphone à la loge où nous pourrions vous joindre en cas d'urgence.
- Stopper les alarmes et les radios réveils, pour éviter à vos voisins d'être réveillés tous les matins à 6h30 !
- Bien fermer portes et fenêtres.
- Pour les occupants qui ont des loggias ouvertes ou des jardins, retirer tout ce qui peut bouger ou

s'envoler en cas de vent ou d'orage. Pour les mêmes raisons, remonter les stores en toile.

Si vous arrêtez votre réfrigérateur, pensez à le dégivrer avant.

Pensez à faire relever votre courrier par un voisin ou un ami et évitez ainsi l'accumulation dans votre boîte aux lettres.

Pensez à la possibilité de vous inscrire auprès de la Police Municipale Opération VACANCES TRANQUILLES - Téléphone : 01 39 55 12 12

Enfin, nous vous recommandons à votre retour de vacances de nettoyer les mousseurs et de faire couler l'eau 2 à 3 minutes à tous les points de puisage en veillant à ne pas vous brûler ; pendant votre absence, les canalisations alimentant votre appartement sont restées sans circulation d'eau, ce qui peut favoriser l'apparition de bactéries.

Très bonnes vacances à tous !

Virginie Estève



Club Ars 2011



Le Club Ars situé dans les locaux du Centre Culturel de Parly2, fait partie de la copropriété. Vous qui recevez la « Lettre de Parly2 », vous y êtes les bienvenus, en particulier les nouveaux arrivants. C'est le lieu de rencontre et d'accueil privilégié des parlysiens, chesnaysiens, Rocquencourtois. Les quelques 30 activités ou sorties culturelles pour tous les âges vous permettront de faire aussi la connaissance d'autres habitants. Les cours sont assurés par des professionnels diplômés dans une ambiance conviviale.

A l'heure où paraîtra cette lettre, vous aurez reçu notre brochure (jaune) distribuée dans toutes les boîtes aux lettres accessibles du Chesnay et de Rocquencourt. Gardez la, car vous y trouverez toutes les activités : horaires, prix et programmes. Notre brochure est disponible également à la Mairie du Chesnay.

Nous aurons un stand à la fête des Chênes Vert, les samedi 10 et dimanche 11 septembre : cela vous permettra de rencontrer quelques responsables et professeurs et de vous inscrire. L'accueil du Club Ars sera ouvert dès le 12 septembre du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf vacances scolaires). Les activités reprendront à partir du 19 septembre.

La bibliothèque de prêts est ouverte tous les jours sauf le week-end, elle est gratuite pour les adhérents. Elle met à votre disposition 8 000 livres dont les dernières nouveautés; vous y serez conseillés si vous le souhaitez. Les bibliothécaires animent également 6 cafés littéraires par an sur des thèmes divers et variés.

Nos activités :

Atelier d'écriture, atelier mémoire, langues (anglais adultes et jeunes à partir de la maternelle), espagnol, français pour les étrangers, musique, piano (enfants et adultes), histoire de l'art, conférences, informatique (traitement de texte word, excel, internet, photos numériques, power point), réfection de sièges, aquarelle, dessin-peinture (adultes et jeunes), dont un atelier préparatoire aux écoles d'Arts Plastiques, œnologie (cours et dîners), bridge (cours, parties libres), scrabble, animations pour les jeunes de 7 à 11 ans pendant les petites vacances scolaires.

Une fois par mois, sortie en autocar au théâtre à Paris pour voir des pièces variées. Visites commentées de musées et d'expositions temporaires. Dîners à thèmes au Club Ars : conférences d'histoire de l'art, découverte de viticulteurs présentant leurs vignobles, etc.



Dîner œnologique

Nouvelles activités: **Histoire des Arts de la Scène à travers les âges** par Mme Forgerit

Peinture sur porcelaine par Mme Morel d'Arleux qui se chargera de cuire vos œuvres.

■ **Fermeture de l'accueil** du Club Ars du 1er juillet au 12 septembre.

■ **Bibliothèque** : ouverte tout l'été (jours et heures d'ouverture indiqués par notre répondeur téléphonique et sur la porte du Club Ars). Les nouveautés seront à votre disposition.

■ **Bridge parties libres** : suspendues en juillet et août. Reprise le lundi 19 septembre à 14h.

■ **Inscriptions : au Stand du Forum des Associations à la fête des Chênes Verts les 10 et 11 septembre et au Club Ars à partir du 12 septembre** (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h). Reprise des cours et activités à partir du lundi 19 septembre.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et serons heureux d'accueillir nouveaux et anciens.

Exposition :

■ **du 4 au 21 octobre : Dominique Mairand exposera des laques** : laques de Chine traditionnelles et contemporaines et laques aux influences Japonaises qui lui ont valu d'être primé à plusieurs reprises.



Prix de la Houille



VENDRE, ACHETER, LOUER,
faire GERER votre bien

TRANSACTION
LOCATION
GESTION
SYNDIC

Venez-nous rendre visite ou contactez-nous :



AGENCE DE PARLY 2 "SIEGE"

2, avenue Charles de GAULLE 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 54 43 46 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER a vu naître les résidences de Parly 2, les a vu grandir, et tout au long de leur histoire a été présent, avec ses deux équipes commerciales : l'une à l'agence du "Siège", l'autre à l'agence du "Centre Commercial" de Parly 2.

Deux équipes de douze négociateurs à votre écoute, constamment informés des nouvelles lois et réglementations en vigueur, et toujours disponibles pour trouver l'appartement que vous désirez ou vendre votre bien dans les meilleurs délais.



AGENCE DE PARLY 2 "CENTRE COMMERCIAL"

Centre Commercial Parly 2 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER

c'est aussi, sur place pour les investisseurs, un Service Gestion-Locative et un Service Location tous deux performants et qui vous déchargent de tous soucis.

CPH IMMOBILIER est incontournable à Parly 2.

Réseau CPH IMMOBILIER

45 AGENCES ET SERVICES LOCATION SUR PARIS ET LA REGION PARISIENNE

www.cph.fr